

ACCIDENTS DU TRAVAIL, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET COVID-19

Analyse réalisée par Jean-Claude André – Vol. 22, n° 4, juillet-août 2023

Le corps social est sensible à un certain nombre de situations qui peuvent l'atteindre, surtout s'il n'en est pas responsable, demandant aux décideurs industriels et/ou politiques des protections et des préventions contre ces risques spécifiques. Chacun des thèmes couverts constitue une activité scientifique et d'expertise considérable, l'objet de cette « revue » est également et surtout d'aborder les interdépendances entre ces trois nuisances.

Cette « étude » vise à évaluer l'effet du changement climatique sur les accidents du travail liés aux températures atmosphériques extrêmes et aux catastrophes naturelles, puis à analyser le rôle de la pandémie dans ce contexte : les manifestations du changement climatique affectent les travailleurs physiquement pendant leur travail, psychologiquement, et en modifiant l'environnement et les conditions de travail en association avec du stress. L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les accidents du travail pourrait être associé à une augmentation des effets mentaux néfastes sur les travailleurs en contact avec le public. Les auteurs

n'ont pas trouvé d'études évaluant les conditions de travail pour des personnes qui télétravaillent. L'impact combiné du changement climatique et de la pandémie sur la santé au travail n'aurait été montré que sur l'effet synergique de la chaleur dû à l'obligation de porter des équipements de protection individuels (EPI) spécifiques au Covid-19. En conclusion, pour les auteurs, il est essentiel que les services de prévention mettent en place de nouvelles mesures, forment les travailleurs et déterminent de nouvelles priorités pour adapter les conditions de travail à ces nouvelles circonstances.

Que sait-on ?

- Cette publication n'est au fond que l'usage du bon sens que toute personne ayant des bases de connaissances de prévention des risques professionnels.
- Ce travail de « mouche du coche » n'apporte rien en termes d'actions originales à mener, ni de hiérarchisation de ces dernières. À titre d'exemple, des études qui n'ont rien à voir avec le réchauffement climatique ont déjà été menées sur l'effet de la chaleur sur les opérateurs.

Ce qui reste à approfondir

- En quoi cette étude opportuniste définit-elle des priorités d'action de prévention des risques professionnels ?
- De manière évidente, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour explorer les relations entre les trois domaines, mais on peut déjà exploiter l'existant scientifique ; mais où sont les priorités ?
- La science peut suivre l'effet de la mise en œuvre des politiques et des interventions qui ciblent au moins une partie des nuisances : comment influencent-elles les travaux engagés sur l'effet des synergies étudiées ?

COMMENTAIRE

C'est sans doute la première fois que *ERS* me propose pour un post-jugement une publication, appelée revue, dont la longueur du document (sans le résumé) est inférieure ou sensiblement à la taille de l'espace occupé par la bibliographie !

Mes commentaires ne peuvent être que succincts quand on « embrasse » large pour être à la mode simultanément des nuisances dont on sait déjà qu'elles sont multifactorielles et complexes. En ajouter une « couche », certes peu épaisse, n'apporte pas grand-chose à ce que l'on sait déjà et surtout pas à la conclusion.

Cette brève est tirée de l'article suivant : Santurtún A, Shaman J. Work accidents, climate change and COVID-19. *Sci Total Environ* 2023 ; 871 : 162129.